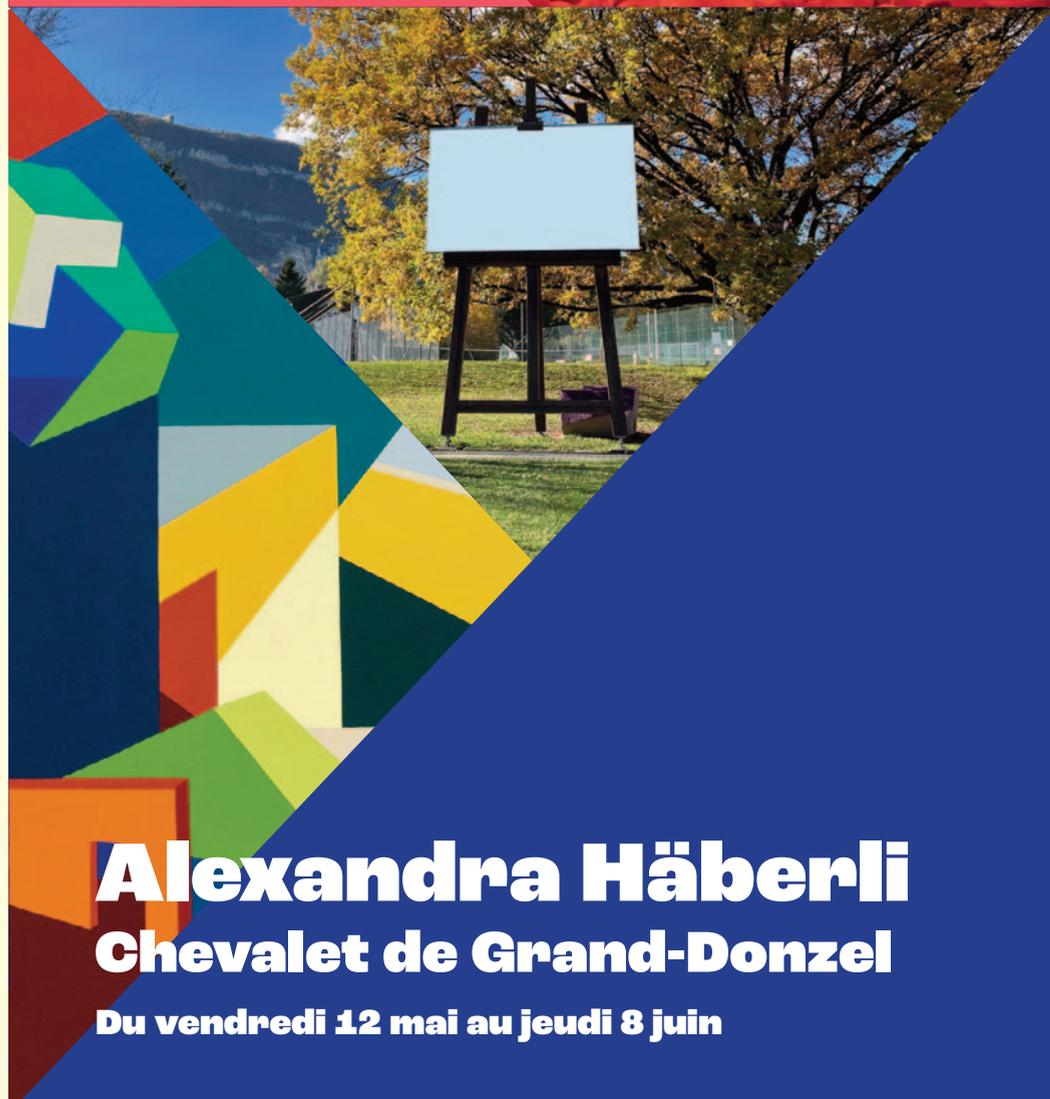




Estelle Revaz & Laurianne Corneille

Jeudi 11 mai – 20h00



Alexandra Häberli Chevalet de Grand-Donzel

Du vendredi 12 mai au jeudi 8 juin



Cinzia Cattaneo

Vendredi 2 juin – 20h00

Retrouvez la
programmation
sur www.veyrier.ch





Pour de plus
amples informations
nous vous invitons à
prendre connaissance de
la page dédiée sur le
site de la commune :
www.veyrier.ch

PROCÉDURE DE MISE EN ZONE 30 KM/H OU EN ZONE DE RENCONTRE (20 KM/H)

Lorsque des projets de constructions ou d'aménagement routiers tardent à démarrer, on entend souvent que c'est la faute du canton ou de la commune. Certes, si certains projets rencontrent des problèmes techniques ou souffrent d'un manque de ressources humaines ne permettant pas un traitement dans les délais, force est de constater que ce sont souvent les processus eux-mêmes et non l'engagement des autorités qui sont à l'origine de ces délais.

A cet égard, l'administration communale a estimé intéressant de présenter sur son site internet la procédure de mise en zone 30 km/h, à travers une réalisation récente, soit l'extension de la zone de rencontre de Jules-Edouard-Gottret.

La mise en zone 30 est régie par l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière et l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre (20 km/h). De manière générale, la procédure prend environ 24 mois, auxquels s'ajoutent 12 mois de phase test, à la suite de laquelle un bilan est établi. Cette procédure peut toutefois varier en fonction de la teneur du projet et des remarques des services cantonaux ou de la coordination nécessaire avec d'autres chantiers. Un simple marquage routier ne nécessite pas d'autorisation de construire et sera plus rapidement mis en œuvre.

La procédure intègre également une centaine de jours de délais légaux démocratiques, à savoir 30 jours d'enquête publique pour l'arrêté de circulation, 30 jours de délai de recours contre l'autorisation de construire et 40 jours de référendum sur la délibération du Conseil municipal relatif au crédit de réalisation. La durée de procédure peut ainsi varier de manière importante en fonction des oppositions et recours contre le projet.

Finalement, relevons qu'afin de faciliter l'instauration de zones 30, le Conseil fédéral vient d'adapter ses ordonnances relatives à la signalisation routière et aux zones de rencontre. Ainsi, à partir du 1er janvier 2023, il est désormais possible, sur les routes communales, de renoncer à justifier les motifs d'un abaissement de la vitesse générale de 50 km/h à 30 km/h au sein d'un rapport d'expertise. De fait, la procédure de mise en zone 30 devrait à l'avenir être plus rapide.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2023

Quelques informations du Bureau du Conseil municipal

Une subvention complémentaire de l'Association des Communes Genevoises (ACG) de CHF 5'360'000 a été allouée à la Ville de Genève pour le dispositif de l'hébergement d'urgence en 2022. Une autre subvention de CHF 4 millions pour la rénovation de la machinerie du Grand-Théâtre est en cours d'approbation.

Du côté du Conseil administratif

M. Christian Robert, Maire (PLR) annonce qu'une séance publique sur la mobilité dans le cadre du développement urbain de Veyrier se tiendra le 26 avril 2023 à 19h30 à l'Espace Grand-Salève, avec des représentants de l'Office cantonal des transports et de l'Office de l'urbanisme.

Des bacs à fleurs munis de bandes réfléchissantes seront installés au chemin des Marais, là où le rétrécissement de la route et les gendarmes couchés représentent un danger.

La création d'une piste cyclable dans la descente du Val d'Arve est toujours en attente d'une réponse de MM. Serge Dal Busco et Antonio Hodggers, Conseillers d'Etat.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) évoque la nouvelle formule des cartes journalières CFF qui entrera en vigueur début 2024, avec un changement notable dans l'obtention de ces dernières. Chacun accèdera à un stock de cartes mis à disposition sur le plan national au travers d'une application jusqu'à six mois à l'avance et épuisement de celui-ci. Les prix seront plus avantageux pour les bénéficiaires de l'abonnement demi-tarif et selon le moment de l'achat. Malheureusement, ce nouveau système désavantage globalement les habitants de la commune.

À la suite du terrible séisme, le Conseil administratif a octroyé une aide d'urgence pour les populations turques et syriennes de CHF 1'000 à chacune des organisations suivantes : Caritas, Medair et la Croix-Rouge Suisse. La commune verse aussi CHF 500 à cette dernière pour la lutte contre la malaria au Malawi.

En ce qui concerne les prochaines manifestations communales, les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois donneront un concert le 12 mars à 16h à l'espace du Grand-Salève.

Le Geneva International Film Festival (GIFF) sera ouvert au public, du 31 mars au 2 avril pour un voyage immersif, au même endroit.

Le 1er avril, de 10h à 12h, l'école de musique de la Fanfare de Veyrier accueillera le public pour ses portes ouvertes.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) indique que M. Philippe Prost a remplacé M. Silvio Bartolini, démissionnaire, au sein de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier.

Le nouveau règlement des parkings communaux est consultable sur le site de la commune. Des horodateurs seront installés au Grand-Donzel et au parking de la mairie d'ici à la fin du mois d'avril. De même, des bornes de recharge pour véhicules électriques seront mises à disposition durant l'année.

Enfin, bonne nouvelle, la police cantonale constate une baisse significative des accidents de la route, des incendies et des dommages à la propriété, ainsi qu'une légère baisse des affaires de drogues, vols et cambriolages. Concernant ces derniers, une campagne de prévention a été organisée fin 2022 auprès de certains domiciles sensibles à Veyrier, en attendant d'être prolongée au secteur Place-Verte/Pinchat au 2ème trimestre 2023. Toujours au niveau cantonal, les disparitions et interventions dans le domaine social sont malheureusement en hausse.

Dans les écoles, une campagne de sensibilisation sur la mobilité douce, spécialement électrique, va être mise en place par la police municipale, en plus de celle de la police cantonale.

Nouvelles désignations au sein du Fonds de décoration

A l'unanimité, les nominations de Mme Odile Vicente, en remplacement de M. Florian Odin, ainsi que de Mme Françoise Schenk-Gottret, en remplacement de Mme Béatrice Deslarzes, décédée en 2022, ont été approuvées.

Service des routes et espaces verts : remplacement de la balayeuse

En raison de sa vétusté et des diverses réparations à effectuer sur la balayeuse, il est voté à l'unanimité son remplacement par une balayeuse thermique (Ravo 540 STH Euro 5) et l'ouverture d'un crédit de CHF 291'000, malgré le questionnement de Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) qui lui aurait préféré un véhicule électrique. MM. Olivier Duc (PLR) et M. Max Müller (Le Centre) ont argumenté sur le souhait théorique d'un outil plus écologique, mais ce dernier étant encore confronté à des difficultés technologiques et d'infrastructures, ainsi qu'à un surcoût très important, ils optent pour un véhicule thermique. M. Cédric Zufferey (Vert'libéraux) et M. Fabrice Schoch (Veyrier-Ensemble) acceptent le rapport de la commission, ainsi que M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) qui précise toutefois qu'il serait judicieux d'améliorer le dispositif pour accueillir des engins électriques par la suite.

Pétition pour de vrais aménagements cyclables à Vessy

Plein soutien à Pro Vélo et demande de renvoi de la pétition à la commission des Grands Esserts. M. Joël Jousson (Veyrier-Ensemble) rappelle le contexte de la pétition succédant à un recours initial, déposé en juin 2021, contre l'autorisation de construire pour les aménagements de Vessy, dû à la mixité des usagers sur ces routes : piétons, enfants et vélos. Ces inquiétudes avaient également été relevées en commission des Grands Esserts. Les groupes Socialistes-Vert.e.s, PLR, PDC-Le Centre et Indépendante abondent au vu de l'augmentation prévue du trafic de 10% et de la sécurité nécessaire à offrir aux enfants. Les Verts'libéraux veulent éviter l'usage de la voiture pour pallier l'insécurité de ces mauvais aménagements.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Vogue 2023 se voit dotée d'un crédit supplémentaire

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'octroi extraordinaire au Conseil administratif de CHF 15'000 supplémentaires pour l'édition 2023 de la Vogue au centre du village. Ce surcoût est dû à des aspects sécuritaires, afin que la tente soit montée et démontée par des professionnels, notamment pendant le week-end, afin de diminuer les nuisances des travaux et de mieux garantir la sécurité des enfants. Il a toutefois été demandé que le Cartel des sociétés réfléchisse à un concept différent faisant davantage usage des infrastructures communales, anciennes et nouvelles, à la place de la tente. Une information aux riverains sera également diffusée pour expliquer le montage exceptionnel durant le week-end.

Crédit complémentaire pour la déchetterie enterrée du parking de l'Uche

Noté à l'unanimité, le Conseil municipal accorde au Conseil administratif le crédit complémentaire pour la déchetterie enterrée du parking de l'Uche, à hauteur de CHF 14'692.40, en sus du crédit précédemment alloué de CHF 170'000.

Création de la ligne de bus 49

Dans le cadre du plan d'action cantonal des transports publics 2020-2024 et en parallèle au développement du quartier des Grands Esserts, le projet d'une nouvelle ligne de bus 49 avait été approuvée par le précédent Conseil administratif, destinée à relier Veyrier à la gare Lancy-Bachet du Léman Express en passant par Troinex. Elle nécessite toutefois des travaux d'aménagements au chemin des Rasses, au giratoire Uche-Rasses et sur le chemin du Bois-Gourmand. Deux arrêts au Grand-Donzel, sept zones de croisement sur le chemin du Bois-Gourmand et le chemin des Rasses, deux arrêts au chemin des Rasses (angle chemin des Bois), abaissement des pentes des seuils existants sur le chemin des Rasses, modification des bordures et de trottoir dans le giratoire Rasses/Uche pour permettre le passage des bus. A cette fin, le Conseil administratif demande un crédit de CHF 396'000. Un long débat s'ensuit sur la pertinence du tracé qui passe par des zones calmes, récemment réaménagées et où passe peu de circulation. Il est voté à l'unanimité que ce dossier soit renvoyé pour étude en commission d'aménagement du territoire et environnement.



Surélévation de la caserne des pompiers

Devenus obsolètes, les locaux de la caserne des pompiers ne répondent plus aux normes en vigueur, tant du point de vue sécuritaire que du respect de la mixité du personnel. C'est pourquoi le Conseil administratif demande l'entrée en matière et l'octroi d'un

crédit de CHF 1'920'000 pour la construction d'une surélévation en bois, afin de mieux séparer les espaces (véhicules, entretien du matériel et activités humaines). En commission des constructions, il a été suggéré l'excavation du bâtiment, mais le projet a été abandonné en raison de son coût et sa complexité. Le déménagement temporaire de la caserne sur le site du service des Routes et espaces verts et l'acquisition de nouveaux équipements sont inclus dans ce montant. L'entrée en matière est votée à l'unanimité, mais le dossier est renvoyé en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration pour une optimisation des coûts.

Terrains de pétanque

L'Amicale de pétanque de Veyrier a demandé en 2021 la création de 5 terrains de pétanque supplémentaires au centre sportif du Grand-Donzel (entre les existants et le terrain de beach volley), afin de pouvoir assurer le bon déroulement des 24 soirées et 6 concours annuels. Le groupe Veyrier-Ensemble soutient cette demande, mais relève qu'il manque dans ce projet un élément essentiel : l'éclairage des nouveaux terrains, les anciens bénéficiant déjà d'un tel équipement. Celui-ci suggère la pose d'une alimentation électrique et de socles destinées à recevoir les poteaux supportant les futurs projecteurs. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux qui devraient voir le jour en septembre 2023 et ouvre un crédit de CHF 75'000 pour les réaliser, en intégrant la préparation des tubes nécessaires pour un éclairage renforcé.

QUESTIONS ET DIVERS

M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) remercie le Conseil administratif d'avoir aménagé des places deux roues et une signalétique en conséquence devant la banque Raiffeisen.

Mme Maude Bessat (Socialistes-Vert.e.s) rappelle l'importance d'une mobilisation féminine à l'occasion de la Journée mondiale des femmes qui a lieu le lendemain et assure qu'elle sera présente pour la grève des femmes le 14 juin dès 15h30, heure à laquelle les femmes cessent d'être payées.

Pour donner suite à la demande de Mme Desardouin concernant la recherche de vestiges dans la décharge de Place-Verte, M. Christian Robert lui répond que le GESDEC doit présenter un nouveau projet pour une décharge de moindre volume et que ce point sera abordé à ce moment-là.

M. Fabrice Schoch annonce qu'il prendra la relève de M. Joël Jousson en tant que chef de groupe de Veyrier-Ensemble.

M. Mesot demande que la planification des fêtes communales se fasse sur l'ensemble de la commune et non pas toujours au même endroit, en n'oubliant pas les Grands Esserts.

Enfin, l'installation d'un radar est évoquée par Mme Marianne Cherbuliez (PLR) en regard de l'accident qui a eu lieu début mars au chemin des Marais. Cette demande est à l'étude, bien que la décision revienne à la police cantonale.

■ Oriane de Saussure

PROMOTIONS SCOLAIRES 2023

La Fête des Promotions scolaires
aura lieu le vendredi 30 juin
à Grand-Donzel.

Les élèves des écoles profiteront des différentes animations prévues sur l'emplacement de fête le jeudi après-midi et le vendredi toute la journée.

A 19h15, départ du cortège (pour les trois écoles) depuis l'école de Grand-Salève à destination de Grand-Donzel.

A l'arrivée, carrousels, restauration et animation musicale vous accueilleront sur le site de la fête.

Le programme détaillé de cette manifestation sera distribué par le biais d'un tout-ménage et à tous les élèves dans le courant juin.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de la participation des enfants et de leur famille à cette fête.



FÊTE DE LA PETITE ENFANCE

Après une édition très réussie sur le site du Grand-Donzel l'année dernière, la fête se tiendra à nouveau dans le parc. Elle aura lieu le samedi 3 juin 2023 de 9h30 à 14h00, par tous les temps, grâce à l'installation de la grande tente de la commune.

C'est la thématique de **la nature** qui sera le fil conducteur des activités proposées par les institutions de la petite enfance présentes.

L'Association des parents d'élèves de Veyrier (APCV) proposera son Marché aux jouets, par et pour les enfants, toujours très apprécié.

De plus amples informations vous seront communiquées en temps opportun par les institutions de la Petite enfance et également au travers du site internet communal.

FONDS DE DÉCORATION ART ET CONCOURS PHOTO DANS NOTRE COMMUNE !

Si vous êtes de passage dans le centre de Veyrier, venez-vous asseoir sur les 2 Bancs-Bananes qui viennent d'être installés sur l'esplanade de l'Espace communal à l'avenue du Grand-Salève !

L'artiste Catherine Kirchhoff souhaitait amener une nouvelle dimension à son travail, soit le volume, avec une mise en scène ludique d'une œuvre d'art dans le quotidien.

Grâce au soutien du Fonds de décoration de la commune de Veyrier, elle a pu mener à bien son projet.

Avec ces Bancs-Bananes, l'Art s'invite dans le quotidien : on peut s'y asseoir pour s'y reposer, attendre, lire, ou pourquoi pas prendre le temps de refaire le monde en couleurs !

Un concours photo est organisé avec pour thème une mise en scène d'un ou plusieurs personnages avec un des Bancs-Bananes.

Le gagnant désigné par les membres du Fonds de décoration et Catherine Kirchhoff recevra une œuvre originale signée de l'artiste.

Inventez une histoire, soyez créatifs !

Envoyez vos photos à l'adresse :
culture@veyrier.ch

Délai de remise :
19 mai 2023

La photo du gagnant sera dévoilée dans le journal "Vivez Veyrier" de juin.





Grands Esserts



Suivi de chantier aux Grands Esserts Avancement du projet

Cet hiver-printemps 2023 a été marqué par les travaux de terrassement, puis par l'installation des maçons et l'arrivée des premières grues sur les îlots « Cour de Vessy » et « Ferme ». Avec l'arrivée des beaux jours et les conditions météorologiques plus favorables, la gestion des stocks de terres reprend progressivement de manière minutieuse en vue d'un réemploi futur.

Du côté du réaménagement des routes cantonales, la construction d'une route provisoire est en cours afin de garantir une meilleure fluidité du trafic quotidien en parallèle de l'activité des chantiers.

Enfin avec la poursuite des travaux des réseaux en sous-sol, les restrictions d'accès sur le chemin des Beaux-Champs et les autres chemins de liaison aux alentours sont maintenues.

Des informations plus complètes et des mises à jour sont actuellement disponibles sur le site internet dédié www.grands-esserts.ch. Nous vous invitons ainsi à visionner sur l'onglet News du site internet la restitution d'une année de travail écoulée pour le processus d'améliorations continues du projet. Plusieurs axes de réflexions présentés sous forme de capsules vidéo compléteront votre connaissance du projet des Grands Esserts. Vous pouvez enfin par le biais du même site internet vous inscrire à la newsletter afin de bénéficier de l'ensemble des actualités du projet. En cas de questions relatives aux travaux en cours, n'hésitez pas à contacter le bureau EDMS (M. Benoît Tognazzi) au 022 884 84 84.

Au niveau administratif, il est à noter l'entrée en force du plan localisé de quartier (PLQ) n°30 008 Beaux-Champs. Quant au PLQ n 30082 Cirses adopté le 9 novembre 2022 par le Conseil d'Etat, le recours déposé est toujours en cours d'instruction.



Retrouvez toutes les informations sur www.grands-esserts.ch

Devenez patrouilleuse / patrouilleur scolaire auxiliaire

La Police municipale de la Commune de Veyrier recherche, pour la rentrée scolaire 2023-2024, des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires auxiliaires, à l'appel.

Les personnes engagées recevront une formation de base, théorique et pratique, ainsi qu'une formation continue, dispensées par la brigade d'éducation routière.

Pour plus d'information, visitez notre site Internet, à l'adresse www.veyrier.ch/emploi

